

Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la
soussignée, QUE : --

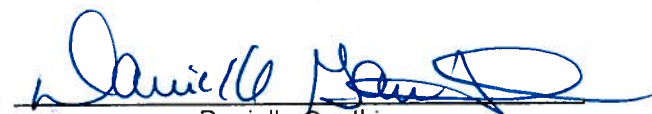
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 193-6-2017

Le Conseil municipal a procédé à l'adoption, lors de la séance ordinaire du 6 juin 2017, d'un règlement portant le numéro 193-6-2017 amendant le règlement d'application et d'administration de la réglementation d'urbanisme numéro 193-2011 afin de modifier les documents requis lors de certaines demandes de permis de construction.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'Hôtel de ville au 100 Place de la Mairie à Saint-Faustin-Lac-Carré, les jours ouvrables du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h00 et 13h00 à 16h30.

Ce règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ à Saint-Faustin-Lac-Carré ce 26e jour de
juin deux mille dix-sept**



Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe